



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 21-07-2026 /

Dossier complet le : 21-07-2026 /

N° d'enregistrement : 021231/KK P

1 Intitulé du projet

Projet de construction d'un village vacances d'une surface de plancher de 21 961 m² et de 438 places de stationnement, nécessitant le défrichement de 3,05 ha, située au niveau de l'avenue Gustave Eiffel sur la commune de La Teste-de-Buch (33).

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

SYDONIA INVEST

Raison sociale

SYDONIA INVEST

N° SIRET

84804051500019

Type de société (SA, SCI...)

Sociétés

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

DEMONCHY

Prénom(s)

Didier

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement., 39A, 41. Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de caravanes ou de résidences mobiles de loisirs., 41A, 47. Premiers boisements et déboisements en vue de la reconversion de sols., 47A	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en la construction d'un village d'entreprises et une résidence a destination des travailleurs saisonniers d'une surface de plancher totale de 21 961 m². Le village d'entreprises (SDP 14 891 m²) : L'ensemble des cellules d'artisanat est a destination de professionnels sans aucun accueil de clientele. Les bureaux sont classes en ERP de 5eme categorie de facon a pouvoir recevoir une clientele en fonction de leurs activites. Le projet prévoit également 2 cellules a destination de commerce en RDC situe au centre du site. La résidence de tourisme de 69 logements (SDP 3 000 m²) : La destination de Residence projetee est strictement destinee a de l'hebergement temporaire puisqu'elle n'autorise pas l'occupation au titre de residence principale, et presente les specificites d'une residence de tourisme. Elle propose en effet, des services (entretien des chambres, fourniture du linge de toilette et de lit, restauration pour les petits dejeuner, reception, etc.) et des équipements communs (laverie, etc). Elle offre des logements ou la clientele peut sejourner en toute independance (presence notamment d'un coin cuisine, d'une salle de bain et sanitaire privées). Au total, le projet comporte 10 corps de batiments pour une emprise au sol de 37.80% du terrain accessible via

4.2 Objectifs du projet

Le projet consistant en la creation d'un village d'entreprise et d'une residence d'accueil pour les saisonniers. Cet aménagement du site est donc compatible avec la planification urbaine de la commune. Cette mixite fonctionnelle (bureaux, residence, artisanat) avec une offre diversifiee de cellules, a l'echelle d'un ilot urbain permettra de dynamiser d'activite economique, l'attractivite et la convivialite du site, moteur d'implantation pour les entreprises. Le projet s'implante au sein d'un secteur deja urbanise et ou les équipements publics existants sont situes a proximite, ce qui permettra au projet de se raccorder facilement. Il se situe en dehors des zones d'inventaires et de protection (zones Natura 2000, ZNIEFF, Reserve naturelle, Arrete de protection de biotope...), et en dehors de tout zonage de protection du patrimoine.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Phase de demolition : Sur le terrain se trouve en partie Sud-Ouest un batiment a simple RDC de type industriel a ossature et bardage metallique vraisemblablement construit dans les annees 1970 et d'une surface de 1 602 m², dont la demolition est incluse dans le projet de permis de construire modificatif. Les deux anciennes maisons presentent en partie Nord-Est (parcelles GZ 225 et 227) ont deja fait l'objet d'une demande de permis de demolir accorde le 9 janvier 2026. Phase de construction : - Demolition du batiment d'entrepot actuel et des maisons individuelles, - Le passage des reseaux enteres et de l'ensemble des reseaux divers dans des tranches, - L'aménagement des voies nouvelles et stationnements (terrassment, mise en place des couches de fondation et de forme, mise en place des bordures et du revetement), - La construction des locaux d'activites (artisanat) et bureaux et de la residence de saisonniers, - L'aménagement des espaces verts paysagers et des espaces communs, plantation d'arbres.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Le projet consiste en la construction de bureaux, locaux d'artisanats et de logements pour saisonniers. Aussi, le projet connaîtra des activites economiques, artisanales et commerciales en insertion dans la zone industrielle et commerciale. Il connaîtra aussi la vie classique d'une residence de tourisme (vie des residents, déplacements depuis les chambres vers les lieux d'activites, production de dechets menagers, consommation d'eau potable), Les voies de livraison seront positionnees a l'arriere des constructions via une voirie peripherique interne au site, ce qui permet de garantir une plus grande securite aux usagers. Les voiries auront une largeur minimale de 7 m et permettront l'acces des vehicules de secours. L'ensemble du site est accessible aux pietons depuis l'avenue Gustave Eiffel et la rue Marcel Dassault par un cheminement accessible aux personnes a mobilite reduite et distribuant l'ensemble des batiments. Le projet permettra de dynamiser l'activite economique du bassin.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis de construire (demolition) : permis modificatif (obtenu n° 033 529 25 00083. Dossier d'autorisation de defrichement : Arrete n°25-002, date du 12/02/2025. Dossier de declaration loi sur l'eau et PAC a la DDTM 33 (accord tacite 28/12/2025)

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Assiette de l'opération: Surface de plancher totale : Emprise au sol du bâti : Espaces verts de pleine terre :	(40 454, m²) (21 961, m²) (15 310, m²) (6 645, m²)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : ° ° ° " " Lat. : ° ° ° " "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ° ° " " Lat. : ° ° ° " "

Point de d'arrivée : Long. : ° ° ° " " Lat. : ° ° ° " "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLU du Pays de Buch- Zone UI - zone urbaine d'activité du Pays de Buch, destinée à accueillir des activités de type artisanal, industriel, hôtelier et commercial

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	ZNIEFF 1 et 2 : - Lette de la Craste de Nezer (720014148) 1,1 km au Sud-Ouest - Pres sales de la cote sud du bassin d'Arcachon (720000926) 3,6 km au Nord-Est - Foret usagere de la Teste-de-Buch (720001998) 1,2 km au Sud Ouest - Bassin d'Arcachon (720001949) 3,6 km au Nord-Est
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☒	☐	La Teste-de-Buch est riveraine de l'océan atlantique sur sa facade Ouest et du bassin d'Arcachon sur sa facade Nord.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	La commune de La Teste-de-Buch est concernée par l'arrêté préfectoral du 8 février 2023 portant classement sonore des infrastructures de transport terrestre en Gironde.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	Les études relatives à la délimitation de zone humides (sol et végétation) n'ont pas mis en évidence de zone humide.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	Le PPRSM a été approuvé le 23 avril 2019. Le PPR Erosion marine a été approuvé le 31 décembre 2001 Le PPRT a été approuvé le 14 octobre 2016
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	Le PPRSM a été approuvé le 23 avril 2019. Le PPR Erosion marine a été approuvé le 31 décembre 2001 Le PPRT a été approuvé le 14 octobre 2016
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	Selon l'arrêté n°E2005/14, la commune de La Teste-de-Buch est située en zone de répartition des eaux au titre de l'aquifère supérieur de « l'Oligocène à l'Ouest de la Garonne » à partir de la cote de référence de -205 mNGF. Le projet se situe à une altimétrie comprise entre +10 et +11mNGF et ne prévoit pas de sous-sol. Le projet n'interceptera pas la ZRF.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	L'emprise du projet se situe en dehors du zonage de tout périmètre de protection de captage d'eau destinée à la consommation humaine.
Dans un site inscrit ?	☐	☒	Le site inscrit le plus proche se trouve à 600m au Sud-Ouest. Il s'agit de la forêt usagère de la Teste (SIN0000446).

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Les sites Natura 2000 les plus proches sont : - Forêts dunaires de La Teste-de-Buch - 750 m au Sud - Bassin d'Arcachon et Cap Ferret - 3,6 km au Nord-Est - Bassin d'Arcachon et banc d'Arguin - 3,6 km au Nord-Est
D'un site classé ?	☐	☒	Le site classe le plus proche se trouve a 600m au Sud-Ouest : - Dune du Pyla et de la foret usagere (SCL0000575)

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	La demolition engendrera la production de dechets qui seront envoyes vers un centre de tri agree et specialise en fonction de la nature et la teneur des materiaux.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	Le terrain est relativement plat, situe a une altimetrie comprise entre +10 et +11 mNGF. Ainsi le projet entrainera un tres faible volume de deblais et remblais.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Les reseaux d'alimentation en eaux potable et usees sont existants a proximite de l'emprise projet. Situe au sein du Bassin d'Arcachon, le projet beneficiera des aménagements existants pour assurer une bonne gestion des ressources.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Au vu de l'occupation actuelle et de l'historique du site, le projet n'aura pas d'impact sur la biodiversite. En effet, le site a toujours connu une occupation anthropique (sols artificialises et remblayes) et est encerclé majoritairement par des activites anthropiques (voies ferrees, commerces et services, habitations). Les travaux de defrichement ont deja ete realises.
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Aucun lien ecologique n'existe entre le projet et le site Natura 2000 le plus proche. En effet, l'urbanisation presente rompt toute continuite ecologique.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☒	☐	Le projet prévoit un defrichement sur une surface de 3,05 ha.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	La réalisation du projet entrainera la circulation d'engins de chantier, cet impact sera néanmoins temporaire. En phase d'exploitation, du fait de la création de nouveaux logements et d'une zone d'activité, le projet sera à l'origine de nouveaux trafics.
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	La phase travaux entrainera des nuisances sonores temporaires. L'entreprise en charge des travaux organisera son chantier de manière à respecter la législation en vigueur
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☒	☐	La phase travaux pourra entrainer des vibrations temporaires. L'entreprise en charge des travaux organisera son chantier de manière à respecter la législation en vigueur et à réduire
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☒	☐	Le projet sera à l'origine d'émissions lumineuses du fait de la création de logements et d'une zone d'activité.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☒	☐	Le projet sera concerné par les émissions lumineuses des espaces publics du secteur.
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☒	☐	Durant la phase travaux, de faibles émissions de poussières dans l'atmosphère pourront avoir lieu. Celles-ci seront cependant limitées dans le temps, à la durée des travaux.
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☒	☐	Les eaux pluviales seront collectées par des grilles avaloirs puis stockées dans des chaussees reservoirs pour une infiltration totale à la parcelle.
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	Les eaux pluviales seront collectées par des grilles avaloirs puis stockées dans des chaussees reservoirs pour une infiltration totale à la parcelle.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☒	☐	Le projet sera a l'origine de creation d'eaux usees. Le rejet se fera aux reseaux publics d'assainissement des eaux pluviales et sera dirige a la STEP de "La Teste-de-Buch 2" n°0533529V018.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	En phase chantier, les dechets dangereux et/ou qui ne peuvent etre valorises seront diriges vers des centres de tri agrees. Les dechets inertes pourront etre valorises sur d'autres sites en tant que granulats. En phase d'exploitation, le projet produira des ordures menageres qui seront collectees par le service de la COBAS.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Le projet se situe en dehors de tout perimetre de protection patrimoniale.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☒	☐	Le projet prevoit la creation de logements et d'une zone d'activite.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Les incidences du projet sur l'environnement sont décrites dans la pièce 7 "Description du site et du projet".

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Les mesures prises pour réduire les effets du projet sur l'environnement sont les suivantes (cf. annexe 7) : - Evitement : Conservation de 6 645 m² d'espaces verts en pleine terre, soit 16,5 % du terrain d'assiette, et création de 4 290 m² de toitures végétalisées, soit 28,2% de la surface bâtie. - Réduction : Végétalisation de plus de 72% des stationnements. - Réduction : Conservation et densification des unités boisées au Sud-Ouest du terrain, - Réduction : Conservation d'étagement de la végétation en préservant / impulsant / enrichissant des cortèges locaux et adaptés au site. - Réduction : Application des mesures de précaution en phase chantier sur les EVEE (nettoyage engins / bottes, itinéraires balisés, etc.). - Réduction : L'entreprise devra présenter des garanties concernant la fiabilité des engins utilisés (respect des normes en vigueur, engins non fuyants) et l'organisation de la zone de chantier. Ces éléments seront précisés dans le cadre du Dossier de Consultation des Entreprises. - Réduction : Le projet prévoit un total de 119 arbres dont, 3 arbres existants, et 6 arbres en remplacement des arbres abattus, majoritairement positionnés au droit des stationnements de façon à les ombrager. - Réduction : Absence d'utilisation de produits phytosanitaires, l'entretien de la végétation s'effectuera uniquement naturellement par coupe. - Réduction : Limitation de l'éclairage nocturne (phase exploitation), en respectant des zones d'obscurité (trame noire), en évitant les sources lumineuses blanches et en favorisant un flux quantifié aux besoins réels uniquement (angle d'éclairage, durée et intensité de l'éclairage) : éclairage « Full cut-off ». - Compensation : Les eaux pluviales seront collectées par des grilles avaloirs puis stockées dans des bacs de rétention pour une infiltration totale à la parcelle.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

De par sa localisation et sa composition, le projet participera à la réhabilitation et la revalorisation du site enclavé dans une zone industrielle et commerciale, tout en respectant l'architecture et la continuité paysagère du quartier. L'opération va permettre de dynamiser le secteur en créant des locaux (bureaux, artisanat) ainsi qu'une résidence pour saisonniers. L'opération ne présente pas d'enjeu écologique et conservera des espaces pleins de terre. Par ailleurs, l'emprise projet n'est concernée par aucun risque naturel ou technologique. Le projet a déjà l'objet d'une dispense d'étude d'impact, et les modifications apportées ne sont pas de nature à modifier les impacts du projet sur l'environnement. Au regard des faibles enjeux environnementaux identifiés, de l'ensemble des mesures d'évitement, de réduction et de

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d’ouvrage ou petitionnaire

ⓘ Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d’évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l’honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l’environnement requises au titre d’autres législations applicables ☒

Je certifie sur l’honneur l’exactitude des renseignements ci-dessus ☒

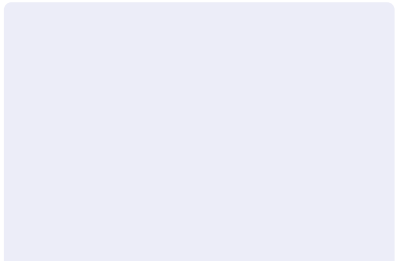
Nom DEMONCHY

Prénom Didier

Qualité du signataire Gerant

À CENON

Fait le 21-07-2026 / / / /



Signature du (des) demandeur(s)